

Plan parisien pour le Logement d'abord

Bilan 2025 & Perspectives 2026

Juin 2026

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

PRÉFET DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

PARIS

Plan parisien pour le Logement d'abord

La **Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri**. Cette politique volontariste s'est traduite par la production de 110 000 logements sociaux en 20 ans, et également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, **la Ville de Paris est devenue un territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile. Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement. Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse.

Les 15 mesures du **Plan parisien pour le Logement d'abord** s'articulent autour de 5 axes :

1. **Mobiliser l'offre de logements** à travers le développement de Louez solidaire et sans risque, le développement des pensions de famille et leur mobilisation pour des publics sans-abri, le relogement rapide des publics vulnérables par le dispositif Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires (ARPP), et l'évolution des politiques d'attribution et de production de logements sociaux.

2. **Prévenir des situations de sans-abrisme** en favorisant l'accès au logement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et grâce à la prévention des expulsions locatives notamment par un meilleur accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale à risque d'expulsion (ELIAHS – Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins).

3. **Aller vers les personnes sans-abris** grâce à des permanences juridiques et un système de premier accueil dans lequel l'accès au logement trouve une place centrale.

4. **Accompagner les personnes sans domicile** vers le logement à travers la formation des professionnels de terrain, la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement, et l'expérimentation 'Bail-Bail la rue' afin de reloger 15 personnes ayant des longs parcours de rue.

5. **Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce aux Rencontres parisiennes du Logement d'abord et la mobilisation des données afin d'objectiver le nombre de personnes concernées et de mieux comprendre leurs parcours et difficultés.

Bilan 2025 & Perspectives 2026

Le tableau ci-dessous restitue les **actions réalisées entre 2021 et 2025** dans le cadre du Plan parisien pour le logement d'abord, et présente les **perspectives pour 2026**. Les actions sont mises en œuvre par la Ville de Paris en lien avec les services de l'État et certaines bénéficient de financements de l'AMI LDA.

Bilan 2021-25	**Plan d'action 2025-26**
Axe 1 : Mobiliser l'offre de logement au profit des personnes prioritaires	
Action 1 : Développer le dispositif **Louez solidaire et sans risque** au profit des ménages prioritaires et **favoriser l'accès des ménages présentant des besoins complexes**	
En 2025 **24 nouveaux logements** Louez Solidaire et sans risque ont été captés, confirmant le ralentissement du rythme des captations tout en portant à **298 le nombre total de logements captés depuis 2021** avec des cofinancements de l'AMI2-LDA. Les équipes « Louez Solidaire renforcé » d'Aurore et du Groupe SOS qui avaient suivi une formation-action Logement d'abord en 2023 afin de renforcer l'accompagnement des ménages présentant des besoins complexes ont poursuivi cette dynamique. En 2025, une mission d'évaluation a été réalisée par FORS Recherche Sociale afin d'intégrer davantage les principes du Logement d'abord.	**Capter 40 logements Louez solidaire par an, soit 80 logements entre 2025 et 2026,** et **améliorer l'accompagnement des ménages présentant des besoins complexes pour tous les opérateurs** grâce à la mise en place des préconisations de la mission d'évaluation.
Action 2 : Mettre 40 logements sociaux du contingent de la Ville à disposition d'Un chez-soi d'abord Paris	
Entre 2022 et 2024, la Ville de Paris a **capté l'ensemble des 40 logements sociaux** prévus dans les conventions signées avec 8 bailleurs sociaux. En 2025, la Ville de Paris a continué d'animer le groupe de travail inter-bailleurs afin de favoriser la coordination autour des locataires Un chez-soi d'abord, avec 2 rencontres en 2025.	Engager une **réflexion autour des leviers pour capter davantage de logements en vue d'atteindre les 155 places autorisées** par les financements de l'ARS avec la DRIHL 75 et les bailleurs sociaux.

<table>
<tr><td colspan="2">Action 3 : Agréer 17 nouvelles pensions de famille entre 2021 et 2026, soit une par arrondissement parisien et étudier le développement de résidences accueil</td></tr>
<tr><td>En 2025, la Ville a agréé 3 pensions de famille, soit 87 logements, portant à 15 pensions de famille agréées au cours de la mandature (pour 321 places).

Dans le cadre de la démarche « de la rue au logement » entre 2021 et 2025, 118 personnes sans domicile (sans-abris, en errance ou hébergées) ont été relogées dans des logements de la Ville en pension de famille. En 2025, 74% des personnes relogées étaient sans domicile (contre 28% en 2022), dont 39% étaient sans-abris (.22 personnes) et 21% étaient en errance résidentielle (12 personnes). La part des ménages sans domicile parmi les personnes relogées a ainsi été multipliée par trois entre 2022 et 2025. Cette hausse est due principalement à la démarche « de la rue aux pensions de famille », qui consiste à reloger prioritairement des ménages sans-abri dans les logements relevant des droits de réservation des mairies d'arrondissement lors des peuplements de nouvelles pensions. Expérimentée en 2023, cette démarche a été intégrée à la politique d'attribution de la DLH en 2024, et déployée dans 16 pensions de famille, dont 3 en 2025. Entre 2021 et 2025, elle a permis le relogement de 41 personnes sans domicile (75%), dont 33 personnes sans-abris (60%).

Résidences accueil : la Ville de Paris et la DRIHL 75 ont animé 2 rencontres du Groupe de travail afin d'élaborer une note sur le cadre règlementaire. Le circulaire de financement de logements sociaux 2026 invite également les bailleurs à développer davantage ce produit.</td><td>Poursuivre le développement des pensions de famille par l'agrément d'au moins 3 nouvelles structures par an.

Poursuivre la démarche 'de la rue au logement'

Relancer la production des résidences accueil afin d'apporter de nouvelles solutions aux personnes sans domicile ayant des troubles psychiques.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action 4 : Renforcer le système de suivi pour atteindre l'objectif de 2000 désignations par an au profit des ménages prioritaires labellisés ARPP (Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires)</td></tr>
<tr><td>En 2025, le nombre de logements mis à disposition de l'ARPP et de ménages relogés a baissé (1215 contre 1342 en 2024), en raison de la mise en œuvre de la réforme de la gestion en flux. Cependant, le relogement des ménages sans-abri continue sa progression pour atteindre 11% des attributions dans le cadre de l'ARPP (contre 8% en 2024, et 3% en 2021).</td><td>Renforcer le suivi de l'ARPP et mobiliser les bailleurs afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 2000 désignations annuelles.</td></tr>
</table>

En parallèle, la Ville de Paris et la DRIHL75 ont étudié dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) des pistes pour une meilleure articulation entre le Protocole LDA et ARPP.	
Action 5 : Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la **politique d'attribution** de la Ville de Paris	
Lancée début 2024, la **nouvelle grille de cotation favorise l'accès au logement des ménages prioritaires** (situations de suroccupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence, de handicap, Droit au logement opposable [DALO], ou du premier quartile des revenus Q1). **Constatant que la part des ménages du premier quartile ('Q1') relogés** dans le parc social hors QPV (quartier politique de la Ville) **reste en deçà de l'objectif de 25%**, la DRIHL 75 et la Ville de Paris ont réalisé des expérimentations au cours du premier semestre 2025 consistant à désigner exclusivement des ménages Q1 sur des logements identifiés avec un niveau de loyer compatible. Cette expérimentation a permis de faire progresser le nombre de relogement au profit de ces ménages, démontrant que les niveaux de loyer estimés en désignation sont opérants. Cette démarche de fléchage des logements compatibles avec des ménages du premier quartile s'est déployée à plus grande échelle à partir du second semestre 2025 avec des résultats globalement positifs. Au global, le taux de relogement des ménages Q1 passe de 14,6% en 2024 à 16,4% en 2025 (+1,8%), et ce taux hors QPV progresse également, de 16,4% à 18,6% (+2,2%) ;	**En 2026, poursuivre le taguage des logements compatibles avec des ménages du premier quartile de ressources et l'étendre à l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens**.
Action 6 : Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la **politique de production de logements sociaux** de la Ville de Paris	
Dans sa **Stratégie Logement 2035,** la Ville s'est engagée à atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux. Cette stratégie est déclinée dans la nouvelle Convention de délégation des aides à la pierre (DAP) 2023-2028, qui fixe des objectifs ambitieux : produire 22 500 logements sociaux, dont 35% de PLAI et 9 % de PLAI adapté et conventionner à l'aide personnalisée 3 000 logements du patrimoine propre ancien (plus de dix ans) des bailleurs sociaux. En 2025, **3745 logements sociaux ont été agréés** dont 1023 en PLAI et 118 en PLAI adapté. Au global, ce sont donc 9143 logements sociaux qui ont été agréés en 3 ans, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle DAP 2023 - 2028, soit	**Poursuivre la politique volontariste de production des logements sociaux** afin d'atteindre les objectifs de la Convention de délégation des aides à la pierre.

40% de l'objectif de la DAP. La circulaire de financement contient, entre autres, un rappel de la priorité accordée aux résidences accueils.	
Axe 2 : Prévenir les sorties d'institution et les expulsions locatives	
Action 7 : Soutenir l'accès à un logement pour les jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), grâce notamment aux 1000 logements du contingent de la Ville en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et aux relogements en Louez Solidaire	
Le **Protocole de bonnes pratiques relatif aux attributions de logements en FJT** relevant du contingent de la Ville a **été signé** par l'URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes), l'UNAFO (Union professionnelle du logement accompagné) et la Ville de Paris en mars 2024, portant un objectif d'attribuer au moins 55% des logements de la Ville en FJT aux ménages prioritaires, dont des jeunes sous contrat jeune majeur. En 2025, sur les 303 logements relevant du contingent de la Ville de Paris attribués en FJT, 77 candidats de la DLH ont été relogés dont 57 en fin de contrat jeune majeur, soit **74% des entrés en FJT** via le contingent de la Ville. Également, grâce à la **formation de plus de 200 professionnels** de l'ASE, l'instauration d'une **commission trimestrielle** dédiée depuis janvier 2024, et **la priorisation** des jeunes sortant de contrat jeune majeur dans les attributions, les relogements de ce public progressent. La **Ville de Paris et l'Etat ont par ailleurs renforcé leur soutien aux jeunes disposant de faibles ressources pour faciliter leur accès aux FJT**. D'une part, en plus de leur financement d'Inser'toit, en octobre 2025, la DLH, le SIAO et le CLLAJ ont lancé une expérimentation visant à faciliter l'attribution de logements en FJT à des jeunes disposant de moins de 700€ de ressources mensuelles. Environ 20 candidats avaient été relogés à fin mai 2026 à part égales sur les contingents de la Ville et de l'Etat. Enfin, la Ville a créé en janvier 2024, à titre expérimental, une aide forfaitaire du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). D'un montant de 50 à 190 € par mois pendant 3 à 6 mois, elle constitue un complément de revenu pour des jeunes n'ayant pas les ressources suffisantes pour payer une redevance en FJT. En 2025, 20 demandes ont été déposées et 18 ont été accordées, sous réserve de la signature d'un bail, principalement via le CLLAJ. Environ 8 jeunes bénéficiaires ont ensuite intégré un FJT.	Poursuivre le pilotage du **« Protocole de bonnes pratiques d'attributions de logements en FJT »** avec l'URHAJ et l'UNAFO pour favoriser l'accès aux logements en FJT aux publics prioritaires, dont des jeunes réfugiés, sans-abri, sortant d'hébergement, ainsi que des jeunes sous contrat jeune majeur et sortant d'ASE. **Faciliter l'accès aux logements en FJT pour des jeunes ayant des faibles ressources**, dans le cadre d'Inser'toit, et de la mobilisation de l'aide expérimentale du FAJ.

Action 8 : Poursuivre une politique volontariste de prévention des expulsions qui a permis de contenir les expulsions à Paris alors dans un contexte de forte hausse au niveau national, avec une attention particulière accordée aux publics confrontés à des troubles de santé mentale

En 2022, la **nouvelle équipe ELIAHS du 18e arrondissement a accompagné 36 ménages** locataires du parc social présentant des troubles psycho-sociaux. En 2023, la Ville de Paris a étudié des options pour renforcer la prise en charge des locataires du parc privé à risque d'expulsion et ayant des problèmes de santé mentale. **Fin 2024, une nouvelle équipe ELIAHS a été lancée dans le 17e**, avec le soutien de plusieurs financeurs, dont la Ville de Paris. **En novembre 2025, un premier état des lieux de l'offre d'accompagnement prévex santé mentale** a été engagé lors de la rencontre annuelle entre bailleurs sociaux et opérateurs AVDL / ASLL.	**Recruter un professionnel chargé de l'articulation entre prévention des expulsions et santé mentale** pour des locataires du parc privé qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs existants.

Axe 3 : Aller vers les personnes sans-abris

Action 9 : Faciliter **l'accès aux droits** des personnes sans-abris au travers des permanences dans les structures de premier accueil de la Ville de Paris

2 026 entretiens ont été réalisés dans le cadre de **permanences d'accès aux droits pour les personnes en grande précarité** au sein de 5 sites - 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA), 1 Espace Solidarité Insertion (ESI), et le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) Agnodice. Le nombre d'entretiens a augmenté de 384 par rapport à 2024 (nb 1642), en raison d'une hausse substantielle de l'activité dans les 3 PSA. En 2025, 58% des usagers des permanences étaient sans domicile (dont 28% sans abri). 61% des demandes concernent le droit des étrangers, dont la résolution est généralement un prérequis pour accéder au logement, et 12% concernent la question du logement.	**Poursuivre les permanences d'accès aux droits** au sein des 5 sites : 3 PSA, 1 ESI, et le CHU Agnodice.

Action 10 : Développer un système de **premier accueil plus lisible, mieux articulé** à l'échelle de l'arrondissement, et davantage **axé sur l'accès au logement**

En 2023, la Ville de Paris a poursuivi des **démarches pilotes** dans les 10e et le 14e arrondissements, associant plus de 20 professionnels des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), des ESI (Espaces solidarité insertion) et des antennes logements à des actions de formation, d'interconnaissance, et des visites apprenantes. **Depuis 2025, un Groupe de travail Logement d'abord réunit trimestriellement une 15e de professionnels des ESI-PSA.** Ce GT est le cœur d'une démarche plus large, de co-construction d'outils et de sensibilisation / formation auprès de tous les professionnels grâce à la mise en place d'un système de référents dans chaque ESI / PSA.	**Approfondir la démarche Logement d'abord en ESI / PSA.**
Axe 4 : Accompagner les personnes sans domicile vers le logement	
Action 11 : Améliorer **l'accompagnement au logement** des publics prioritaires grâce à la formation des intervenants sociaux et **faciliter leur accès au logement** par la sensibilisation des bailleurs sociaux.	
a. Formation sur l'accès au logement des publics prioritaires : En 2025, 284 professionnels ont été formés portant à 1 300 le nombre de professionnels formés depuis 2022 dans le cadre d'un programme annuel composé de 2 séminaires et de 2 cycles de 4 modules à la carte. La part des professionnels ayant un niveau de connaissance « bon » ou « très bon » est passée de 54% avant à 88% après les formations. En 2025, la mise en ligne du 4e module en replay est venue compléter l'offre numérique des modules à la carte en Replay.	a. **Former 300 travailleurs sociaux** par an sur l'accès au logement au travers d'un programme composé de 2 séminaires d'une journée et de 2 cycles de 4 modules à la carte.
b. Formation-action Logement d'abord : **124 professionnels ont participé aux trois premières éditions**. Destiné aux équipes d'accompagnement vers et dans le logement des publics fragiles (pensions de famille ou dispositifs diffus), ce programme propose des **outils concrets pour mettre en œuvre les principes du "Logement d'abord"**. Son but est de simplifier l'accès et le maintien en logement pour les personnes ayant été à la rue pendant longtemps et présentant des besoins complexes. Initié et **expérimenté par la Ville de Paris en 2023** auprès de 9 équipes (56 participants), le programme a été **déployé en 2024** sous une **forme renforcée** par l'organisme de formation Alfapsy, auprès de 6 équipes (35 professionnels) en 2024, puis de 5 équipes (33 professionnels) en 2025. Les trois éditions affichent un niveau de satisfaction élevé autour de 8/10 en moyenne.	b. **Lancer la 4e cohorte de la formation-action ouverte aux structures d'hébergement** et **structurer une communauté de pratiques** pour aider les anciens stagiaires à maintenir la dynamique 'logement d'abord' après la fin du programme.

c. Sensibilisation des bailleurs sociaux aux principes du Logement d'abord : après un premier **atelier d'échange** en 2022, la Ville a organisé un séminaire de sensibilisation en mars 2023 à la DLH. Deux autres instances réunissent également les bailleurs sociaux souhaitant promouvoir le logement d'abord : la rencontre annuelle entre bailleurs sociaux et opérateurs d'accompagnement lié au logement (en novembre 2024 et novembre 2025), et la rencontre inter-bailleurs de suivi de la convention de captation « Un chez-soi d'abord » (deux rencontres en 2025).	c. Poursuivre la **sensibilisation des bailleurs sociaux** grâce à l'animation des instances autour d'ASLL / AVDL et d'Un chez-soi d'abord.
Action 12 : **Augmenter le relogement des personnes sans-abris chroniques** à Paris	
Bail-Bail la rue, projet porté par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et les Enfants du Canal, **a été lancé début 2024** grâce aux financements de la DRIHL et de la Ville de Paris. A fin 2025, **15 personnes étaient accompagnées et 13 personnes avaient été relogées** dans le cadre du dispositif. L'objectif des 15 personnes relogées n'a pu être atteint en raison de deux sorties imprévues (1 décès et 1 obligation de quitter le territoire). Le délai moyen d'accès à un logement s'établit à 56 jours.	**Atteindre l'objectif de 15 ménages sans-abris chroniques relogés à fin 2026**. Si l'expérimentation est une réussite, les partenaires du projet étudieront la faisabilité de sa pérennisation à l'échelle parisienne.
Action 13 : Améliorer l'offre d'accompagnement lié au logement à Paris, par une meilleure articulation entre l'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), financé par l'État, et l'Accompagnement social lié au logement (ASLL), financé par la Ville.	
Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), la Ville de Paris et la DRIHL 75 ont conduit à l'automne 2023 **une consultation visant à identifier des pistes d'amélioration du fonctionnement des dispositifs AVDL et ASLL et à répondre à leurs limites.** La Ville et la DRIHL 75 ont mis en place les premières actions en 2024 et 2025 : **intégration des recommandations clés** issues de la consultation dans le nouveau cahier des charges de l'ASLL ; diffusion d'une **plaquette de présentation des dispositifs** AVDL et ASLL ; et organisation de deux rencontres annuelles entre bailleurs sociaux et opérateurs. En novembre 2025, l'une de ces rencontres a réuni 104 participants.	En 2026, la Ville de Paris, en partenariat avec la DRIHL75, continuera la mise **en place des recommandations validées par le CoRep (comité responsable) du PDALHPD de mars 2024**. En plus de l'organisation d'une réunion entre bailleurs et opérateurs AVDL/ASLL, la Ville s'engage dans un processus d'évaluation approfondie de l'ASLL afin de dégager des pistes d'amélioration pour le prochain appel à projets ASLL.

Axe 5 : Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme

Action 14 : Dans le prolongement de la Nuit de la Solidarité, **améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile** (ou en risque de le devenir) **à Paris** et contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partageant les données déjà existantes sur ce sujet

La Ville de Paris a renforcé l'observation du sans-domicilisme par la réalisation de la Nuit de la Solidarité estivale, d'une étude qualitative sur les habitants du Bois de Vincennes, et de la publication de la première édition -2021-2022 – des 'Chiffes clés : Personnes sans domicile à Paris'. L'Observatoire est également investi dans : - **la production de nouveaux travaux** de recherche avec l'intégration d'un doctorant sur les femmes en errance ; - **la vulgarisation des travaux de recherche** grâce à 3 nouvelles synthèse sur : Migrations et sans-abrisme ; Les personnes âgées sans domicile ; et le Vieillissement des personnes sans domicile. - **la diffusion des connaissances**, l'Observatoire social de la DSOL a organisé une **conférence le 1er avril 2025** à l'Hôtel de Ville portant sur les liens entre sans-abrisme et migration, les femmes sans domicile et les personnes âgées sans domicile.	**Poursuivre la montée en charge de l'observation du sans-domicilisme** au travers des productions annuelles (la Nuit de la Solidarité et des 'chiffres clés') et des travaux universitaires. La Ville de Paris cherchera également à renforcer la coordination entre les instances d'observation sociale.
L'évaluation de Bail-Bail la rue s'est poursuivie en 2025 sous l'égide de l'Observatoire social de la DSOL. Elle vise à mesurer l'évolution de la situation sociale et sanitaire des personnes accompagnées et à analyser les pratiques de l'équipe au regard des principes du Logement d'abord. En 2025, l'ensemble des personnes relogées dans le cadre de Bail-Bail la rue ont ainsi été interrogées.	**Poursuivre l'évaluation de Bail-Bail la rue**. Un rapport intermédiaire sera produit fin 2026. Ses conclusions alimenteront les réflexions sur la poursuite du dispositif.
Action 15 : Favoriser l'appropriation des principes et pratiques du Logement d'abord, notamment à travers **les Rencontres parisiennes du Logement d'abord**	
La **troisième édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord a réuni, le 23 mai 2025, 111 participants et 31 intervenants** pour une journée d'échange et de réflexion	En raison des élections municipales, **une 4e édition des Rencontres**

autour du Plan parisien pour le Logement d'abord. Sous le regard du grand témoin, Nadyah Abdel Salam, chercheuse, le programme s'est articulé autour de deux thématiques : la participation des personnes concernées et la place des études dans les politiques du Logement d'abord. Temps fort de 2025, la Ville de Paris a accueilli le **Club des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** les 13 et 14 novembre 2025, organisé à l'initiative de la Dihal. Environ 50 participants provenant des territoires se sont réunis à Paris, aux côtés des représentants de la Ville, (Doan Lebel, Directrice du logement et de l'habitat et Geraldine Duverneuil, Sous-directrice de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion), de la DRIHL (Marthe Pommié, Directrice) et de la Dihal (Jérôme d'Harcourt, Délégué interministérielle et Manon Houré Sous-directrice chargée de l'accès et du maintien dans le logement). Les ateliers et tables rondes étaient l'occasion de partager les mesures engagées autour de la transformation des pratiques, de la prévention des ruptures, et de l'accompagnement. Enfin, l'après-midi du 14 novembre fut l'occasion de valoriser des pratiques inspirantes des associations parisiennes lors des visites d'une pension de famille de SNL 75, de l'équipe des Enfants du Canal, de l'équipe du Samusocial de Paris, et d'un CHU d'Emmaüs Solidarité. Un premier **« Lab Logement d'abord »** (atelier de codéveloppement) a été organisé à partir de l'automne 2025 sur la relance de la production des résidences accueils, une solution adaptée aux personnes sans domicile ayant des troubles psychiques.	**parisiennes du Logement d'abord** se tiendra le 2 octobre 2026. En 2026, le **Lab Logement d'abord** sur les Résidences accueils poursuivra son travail de co-développement.